

DEPARTEMENT DE LA  
GUADELOUPE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LAMENTIN

**NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
<b>33</b>	<b>33</b>	<b>22</b>

**Séance du 31 MAI 2022**

L'an deux mille vingt et deux le mardi trente-un mai à dix-huit heures quinze le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle de délibération de la mairie, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Jocelyn SAPOTILLE le Maire.

**Présents :** Monsieur Jocelyn SAPOTILLE le Maire ; M Ephrem GLORIEUX ; Mme Christiane TREIL- ALBON ; M. Bruno FELICIANNE ; Mme Liliane MAXIMIN BAJAZET ; Mme Manuela PETRO-METONY ; M. Rodrigue MOULIN ; Mme Gladys BURAT ; M. Jean-Louis SAINCILY ; les adjoints

Mme Anny GENIPA ; M Yvon COMBES ; Mme Sylviane FONDS ; Mme Jacqueline BELFORT ; M. Christian CITADELLE ; Mme Sylvie DAGONIA ; M. Arthur MARICEL ; Mme Patricia VINGADASSALON ; Mme Karine GATIBELZA ; Mme Cindy ARNASSALON ; M Christian BADLOU ; Conseillers Municipaux.

**Représentés :** M Lucien BEAUZOR par M. Bruno FELICIANNE  
M. Richard PROMENEUR par Mme Gladys BURAT

**Absents :** Mme Clara RIGAH ; M Saturnin FRANCILLONE ; Mme Sonia MERCADIER ; M. Pierre ALBINA ; M Didier MARICEL ; M. José TORIBIO ; Mme Francia ROSAMONT ; M Patrick AJAS ; M Bruno REMI  
Mme Annick ABELA ; M. Florent TREIL

**DELIBERATION N°2022/05/57**

**AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2021**

Les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixent les règles de l'affectation des résultats.

Pour rappel, les résultats cumulés au 31/12/2021, conformes au compte de gestion se présentent comme suit :

- Un excédent de fonctionnement de : 2 454 588,90 €
- Un déficit d'investissement de : - 5 580 175,60 €

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter comme suit les résultats du compte administratif 2021 :

- - 2 454 588,90 € R002 « excédent de fonctionnement reporté »
- - 5 580 175,60 € D001 « déficit d'investissement reporté »

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du Maire et délibéré,

### **DECIDE**

**Article 1** : D'affecter comme suit les résultats du compte administratif 2021 :

- 2 454 588,90 € R002 « excédent de fonctionnement reporté »
- - 5 580 175,60 € D001 « déficit d'investissement reporté »

**Article 2** : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente

**Article 3** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

**Adoptée à l'unanimité**

**Pour extrait conforme, rendu exécutoire,**

Le Maire,  
  
Jocelyn SAPOTILLE

The image shows a blue circular official stamp of the Mairie de La Martinique. The stamp contains the text '19729 MAIRIE DE LA MARTINIQUE' and 'REPUBLIQUE FRANÇAISE'. A signature in black ink is written over the stamp, and the name 'Jocelyn SAPOTILLE' is printed below it.